



Copie d'articles venant d'autres sites internet

Par **elijah**, le **24/07/2008** à **18:20**

Bonjour

Je souhaiterais inclure dans mon site des articles venant d'autres sites internet. Je suppose que cela n'est pas légal du point de vue du droit d'auteur donc quelles solutions ai-je pour quand même publier ces articles? faut -il une lettre signée du webmaster du site en question qui certifie qu'il m'autorise à publier les articles ou dois-je citer mes sources en bas de l'article? concernant les images je ne peux pas non plus en publier venant d'internet donc quelles solution s'offrent à moi?

merci d'avance

elijah

Par **coolover**, le **24/07/2008** à **22:54**

Pour faire simple elijah, le seul moyen d'utiliser des articles soumis au droit d'auteur est d'obtenir l'autorisation du titulaire de ces droits, qui est généralement l'auteur du texte mais qui peut appartenir à son entreprise ou avoir été cédé au site internet concerné. Seule exception : si le site internet indique clairement que les articles sont libres de droits d'auteurs.

Côté photo, le droit d'auteur est difficilement reconnu pour une photo. On ne peut pas considéré qu'une photo est une véritable création intellectuelle. Ce n'est que si la photo présente une certaine originalité, voire une certaine créativité, qu'elle est protégée par le droit d'auteur (Voir en ce sens l'affaire du "baiser" de Robert Doisneau), ce qui est rare en pratique. Par ailleurs, la cour de cassation estime qu'il n'existe pas de droit à l'image d'un bien (Cass. Ass. Plén., 07/05/2004), ce qui signifie qu'une photo qui ne présenterais qu'un bien quelconque est librement utilisable.

Par contre, si une personne figure sur ces photos, il faut son autorisation pour la diffuser.